

Foire aux questions (FAQ) relatives au programme Remboursement (Pay It Off, PIO) 2022

Remarque : pour bénéficier du programme PIO, les parents non gardiens doivent avoir une dette permanente envers le Département des services sociaux de la ville de New York (Department of Social Services, DSS). Voir la Q n° 3 pour plus d'informations.

1. Pourquoi ai-je reçu ce prospectus ?

Vous avez reçu ce prospectus parce qu'au moment de son envoi vous aviez une dette de pension alimentaire d'un montant d'au moins 1 000 \$ et qu'au moins 500 \$ de cette dette sont dus au gouvernement de la ville de New York/au Département des services sociaux (Department of Social Services, DSS) de la ville de New York. La ville de New York fait une offre limitée dans le temps pour réduire le montant de la dette de pension alimentaire que vous devez.

2. Comment fonctionne le programme ?

Du 17 octobre 2022 au 31 octobre 2022, versez au minimum 500 \$ au titre de la dette permanente que vous devez au DSS de la ville de New York, et signez et envoyez l'accord de PIO. Le Bureau des Services des pensions alimentaires (New York City Office of Child Support Services, OCSS) complètera alors votre paiement en réduisant votre dette du même montant (jusqu'au montant dont vous êtes redevable).

Voici un exemple :



EXEMPLE	Paiement du programme PIO effectué en octobre	600 \$
Plus (+)	Montant égalé par OCSS	600 \$
Total (=)	Total affecté à la réduction du montant de la dette de pension alimentaire	1 200 \$

Si l'ordonnance du tribunal charge activement, vous devez payer d'abord le montant total de votre plus récente obligation actuelle de pension alimentaire ordonnée par le tribunal qui est dû au mois d'octobre, si celui-ci n'a pas encore été payé. OCSS n'égalera pas le montant prélevé pour payer la pension alimentaire actuelle. Si le montant restant n'est plus supérieur à 500 \$, il ne sera pas égalé sur la base des critères du programme PIO.

Voici un exemple :



EXEMPLE	Paiement du programme PIO effectué en octobre	600 \$
Moins (-)	Montant total de l'obligation actuelle de pension alimentaire ordonnée par le tribunal en octobre	100 \$
Égal (=)	Montant restant	500 \$
Plus (+)	Montant égalé par OCSS	500 \$
Total (=)	Total affecté à la réduction du montant de la dette de pension alimentaire	1 000 \$

3. Que signifie « dette permanente » envers le Département des services sociaux (Department of Social Services, DSS) de la ville de New York ?

C'est la dette de pension alimentaire due au DSS lorsqu'un enfant perçoit l'aide financière en espèces (Cash Assistance, CA) ou qu'un enfant est placé en famille d'accueil et que le parent non gardien a cumulé des arriérés pour les paiements ordonnés par un tribunal.

4. Comment payer ?

Quelle que soit la façon dont vous décidez de payer, nous ne pouvons évaluer un paiement sans avoir reçu un accord de PIO signé. Un accord distinct est nécessaire pour chaque dossier pour bénéficier d'un crédit.

Pour déposer une demande, utilisez l'une des trois méthodes suivantes :

- 1) En personne par chèque ou mandat bancaire
151 W. Broadway, 4^e étage
New York, NY 10013
du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h (sauf les jours fériés et le week-end)
- 2) Par courrier postal par chèque ou mandat bancaire
OCSS - Pay It Off
PO Box 830
Canal Street Station
New York, NY 10013
- 3) En appelant le 929 252 5201 pour effectuer un paiement par carte de crédit par téléphone

- Les paiements doivent avoir été reçus au plus tard le 31 octobre 2022 pour que vous puissiez recevoir le crédit, et le montant total de l'obligation de pension alimentaire actuelle ordonnée par le tribunal qui est dû au mois d'octobre doit être payé d'abord et ne sera pas remboursé. En savoir plus sur la façon d'effectuer un paiement sur on.nyc.gov/paymentmethods.
- Des paiements devraient accompagner l'accord. Quand vous envoyez l'accord séparément, indiquez quand et comment le paiement sera envoyé.
- Pour des dossiers multiples, envoyez un paiement distinct pour chaque dossier.
- Libellez les paiements à l'ordre de « NYS Child Support Processing Center » (Centre de traitement des pensions alimentaires de l'État de New York).
- Incluez le numéro d'identification du dossier et indiquez « Pay It Off » (Remboursement) sur votre paiement.



REMARQUE : Les paiements perçus dans le cadre d'une saisie-arrêt (comme une saisie sur assurance chômage et bulletin de salaire), d'une saisie ou d'une interception d'impôts ne feront pas l'objet d'une équivalence. D'autre part, la pension alimentaire en cours (le montant qui, conformément à l'ordonnance du tribunal, doit être versé tous les mois) est réglée en priorité avec le paiement que vous effectuez.

5. Pourquoi ne suis-je pas admissible au programme si j'ai seulement une dette envers le parent gardien et pas envers le DSS ?

Nous sommes autorisés à réduire uniquement la dette redevable au gouvernement/DSS.

Afin de participer au programme PIO, vous devez avoir une dette de pension alimentaire permanente d'au moins 500 \$ affectée au DSS de la ville de New York. Vous recevrez la somme égale en totalité si vous devez au moins 1 000 \$, parce que si vous devez 500 \$ et que vous payez la totalité des 500 \$, il n'y a pas de complément. Si vous avez une dette non affectée ou des dettes envers le parent gardien, vous ne pouvez pas participer.

La participation à un programme de médiation peut susciter des conversations avec le parent gardien, permettant d'envisager la réduction de la dette qui lui est due. Consultez le prospectus des Services de médiation (Mediation Services) sur notre site Internet : bit.ly/MediationBrochure.

6. Que se passera-t-il si je ne peux pas payer la somme minimum de 500 \$?

Ce programme spécifique exige le paiement d'au moins 500 \$ pour rembourser vos arriérés afin de pouvoir bénéficier de cette offre limitée dans le temps.

Cependant, un paiement permettant de réduire votre dette de pension alimentaire présente d'autres avantages. Vous pouvez peut-être éviter d'autres mesures coercitives éventuellement applicables. Vous pouvez également vous inscrire à notre Programme de crédit d'arriérés (Arrears Credit Program, ACP), qui exige seulement le paiement de votre obligation mensuelle en termes de pension alimentaire. Pour plus d'informations concernant ce programme, consultez la Q n° 7 ci-dessous.

7. En quoi consiste le Programme de crédit d'arriérés ?

Le Programme de crédit d'arriérés vous permet de bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ pour une dette permanente affectée au DSS, après avoir versé le montant total de votre obligation ordonnée par le tribunal pendant un an à compter du jour où vous signez l'accord du Programme de crédit d'arriérés. Vous pouvez en bénéficier pendant trois ans au maximum, ce qui représente un crédit de 15 000 \$ maximum au total.

Si vous vous inscrivez au Programme de crédit d'arriérés en même temps qu'au programme PIO et que vous remplissez les critères d'admissibilité, vous bénéficierez d'une réduction supplémentaire de 1 000 \$ maximum de la dette envers le gouvernement/DSS de la ville de New York.

Voici un exemple :



EXEMPLE	Paiement(s) effectué(s) en octobre	600 \$
Moins (-)	Montant total de la pension actuelle ou obligation mensuelle en octobre	100 \$
		<hr/>
Égal (=)	Montant restant	500 \$
Plus (+)	Montant égalé par OCSS	500 \$
Plus (+)	Accord de plafonnement des arriérés signé	1 000 \$
Total (=)	<i>Total affecté à la réduction du montant de la dette de pension alimentaire</i>	<hr/> 2 000 \$
Plus (+)	<i>En octobre 2023, si tous les paiements de pension alimentaire ont été versés</i>	5 000 \$
Plus (+)	<i>En octobre 2024, si tous les paiements de pension alimentaire ont été versés</i>	5 000 \$
Plus (+)	<i>En octobre 2025, si tous les paiements de pension alimentaire ont été versés</i>	5 000 \$
Total (=)	<i>Total affecté à la réduction de la dette envers le DSS</i>	17 000 \$

Pour les parents non gardiens qui ont plusieurs comptes, il est possible que des crédits supplémentaires soient appliqués à chaque compte, le cas échéant.

8. Est-ce que cela signifie que je bénéficierai d'une réduction supplémentaire de 5 000 \$ des arriérés si je m'inscris au Programme de crédit d'arriérés quand je m'inscrirai au programme PIO ?

Non. Il faut verser des paiements réguliers et complets de la pension alimentaire pendant une année complète pour bénéficier du crédit de 5 000 \$ auquel vous aurez droit dans le cadre du Programme de

crédit d'arriérés. Cette année débutera le jour où vous signerez l'accord du Programme de crédit d'arriérés. Vous pouvez en bénéficier pendant trois ans au maximum, ce qui représente un crédit de 15 000 \$ maximum au total. Voir l'exemple de la Q n° 7 ci-dessus.

Vous bénéficierez d'une réduction supplémentaire de votre dette allant jusqu'à 1 000 \$ si vous vous inscrivez simultanément au programme PIO.

9. Puis-je procéder à plusieurs paiements au cours du mois d'octobre ? Par exemple, si je verse 1 000 \$ la première semaine du programme et que, la deuxième semaine du programme, je suis à nouveau en mesure de payer 1 000 \$, puis-je faire deux paiements ?

Oui, vous pouvez procéder à plusieurs paiements, à condition que les paiements soient versés sur votre compte avant la date de fin du programme, à savoir le 31 octobre 2022, qu'ils soient de plus de 500 \$ chacun, et que vous ayez signé et renvoyé un accord pour chaque paiement avant la date de fin du programme.

10. Comment faire la demande de l'accord du programme PIO et/ou du Programme de crédit d'arriérés ?

Pour commencer,

1. Téléchargez l'accord du programme PIO sur le site nyc.gov/payitoff. Vous en avez peut-être reçu un par courrier postal.
2. Remplissez et signez l'accord. Un accord distinct est nécessaire pour chaque dossier pour bénéficier d'un crédit.
3. Envoyez-le comme suit :

Par courriel à l'adresse dcse.cseweb@dfa.state.ny.us, en veillant à inclure le numéro d'identification de votre dossier et la mention « Pay It Off » (Remboursement) dans le courriel

Par courrier postal à l'adresse suivante :

OCSS – Pay It Off
PO Box 830
Canal Street Station
New York, NY 10013

En personne à l'adresse :

151 W. Broadway, 4^e étage
New York, NY 10013

du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h (sauf les jours fériés et le week-end)

Vous pouvez télécharger la demande du Programme de crédit d'arriérés sur le site nyc.gov/ocss-debt-reduction. Envoyez-la en suivant les consignes ci-dessus, accompagnée de la demande du programme PIO.

11. Que se passera-t-il si je fais un ou des versements sans remplir d'accord ?

Vous ne pourrez pas bénéficier de l'équivalence du programme PIO sans accord signé. Vous devez remplir, signer et renvoyer l'accord avant le 31 octobre 2022. Voir la Q n° 10.



12. Quel est le montant de ma dette ?

Contactez l'OCSS pour connaître le solde de votre compte :

- ENVOYEZ UN COURRIEL à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez inclure votre numéro de dossier de pension alimentaire dans votre courriel.
- DEMANDEZ un rendez-vous téléphonique avec un agent du service à la clientèle en envoyant un courriel à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez indiquer votre nom, votre numéro de dossier de pension alimentaire, une description de vos préoccupations, votre numéro de téléphone, ainsi que le meilleur moment pour vous joindre. Veuillez indiquer « Requesting a Customer Service Appointment » (Demande de rendez-vous au service clientèle) dans l'objet de votre courriel.
- APPELEZ le 888 208 4485, la ligne d'assistance téléphonique pour les pensions alimentaires de l'État de New York (New York State Child Support Helpline).
- ENVOYEZ UN COURRIER POSTAL à l'adresse OCSS, PO Box 830, Canal Street Station, New York, NY 10013.
- RENDEZ-VOUS au 151 W. Broadway, 4^e étage, New York, NY 10013 (du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, sauf les jours fériés et le week-end)

13. Si je verse 500 \$, quelle sera la somme créditée à ma dette ?

Cela dépendra de votre dossier. Par exemple, si vous versez 500 \$, la réduction de votre dette pourrait aller jusqu'à 1 000 \$, à hauteur maximale du montant que vous devez. L'exemple des Q n° 2 et n° 7 pourrait vous être utile.

14. Qui reçoit l'argent si j'ai une dette envers le DSS et le parent gardien ?

L'argent sera réparti conformément aux règles de répartition fédérales. Pour en savoir plus sur les détails de votre dossier, vous pouvez :

- ENVOYER UN COURRIEL à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez inclure votre numéro de dossier de pension alimentaire dans votre courriel. Quelqu'un vous appellera ou vous répondra par courrier postal.
- DEMANDER un rendez-vous téléphonique avec un agent du service à la clientèle en envoyant un courriel à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez indiquer votre nom, votre numéro de dossier de pension alimentaire, une description de vos préoccupations, votre numéro de téléphone, ainsi que le meilleur moment pour vous joindre. Veuillez indiquer « Pay It Off Requesting a Customer Service Appointment » (Remboursement - Demande de rendez-vous au service à la clientèle) dans l'objet de votre courriel.
- APPELER le 888 208 4485, la ligne d'assistance téléphonique pour les pensions alimentaires de l'État de New York (New York State Child Support Helpline).
- ENVOYER UN COURRIER POSTAL à l'adresse OCSS – Pay It Off, PO Box 830, Canal Street Station, New York, NY 10013.
- VOUS RENDRE au 151 W. Broadway, 4^e étage, New York, NY 10013 (du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, sauf les jours fériés et le week-end)

15. Si je dois de l'argent à un autre État ou un autre comté, suis-je tout de même admissible au programme ?

Non. L'équivalence pour ce programme est limitée aux dettes envers le gouvernement de la ville de New York/le Département des services sociaux de la ville de New York.

16. Suis-je admissible au programme PIO cette année si j'y ai participé les années précédentes ?

Oui.

17. Que faire si j'ai un jugement d'exécution de paiement avec des intérêts exigibles par DSS ?

Si le montant principal du jugement d'exécution de paiement est payé en totalité, l'OCSS supprimera également tous les intérêts redevables au DSS.

Vous souffrez d'un handicap ou d'un problème de santé physique ou mentale ? Ce problème de santé vous empêche de comprendre le présent avis ou de faire ce qui vous y est demandé ? Ce problème de santé vous empêche de bénéficier d'autres services de la part de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) ? Nous sommes là pour vous aider. Appelez-nous au 718 557 1399. Vous pouvez également demander de l'aide lorsque vous vous rendez dans un bureau de la HRA. Vous avez le droit de demander ce type d'assistance en vertu de la loi.